



Licenciement pour inaptitude

Par rousella

Merci pour votre réponse mais cela peut être abusif même si j'ai un projet professionnel ?

parce que là ils me proposent un reclassement mais l'expert dit bien dans son rapport que je suis reconnue inapte de façon absolue et définitive à mes fonctions d'agent de service hospitalier qualifié et à toutes fonctions d'agent de service hospitalier qualifié au sein du centre hospitalier de périgueux ?

Par morobar

La tentative de reclassement est une obligation qui pèse réellement sur l'employeur.

L'avis d'inaptitude comme vous le décrivez conduit à une inaptitude générale à tout emploi dans et HORS de l'hôpital, et donc une mise en invalidité.

Car dans un centre hospitalier il y a les fonctions soignantes, mais aussi d'autres non soignantes.